



Plan de cours

Contrats

(Révisé en octobre 2022)

Les candidats doivent prendre note que le plan de cours pourrait être mis à jour de temps à autre sans préavis.

Il revient aux candidats de s'assurer d'avoir en main le plan de cours le plus récent.



Contrats

PLAN DE COURS

Ce plan est un plan de cours en droit canadien des contrats, qui constitue un cours fondamental offert dans les écoles et facultés de droit canadiennes. Les questions qui gravitent autour de la formation, de la violation et de l'exécution du contrat recourent de nombreux domaines juridiques, notamment le droit du travail, le droit immobilier et le droit des affaires; c'est pourquoi il est essentiel de bien cerner ces aspects. Ce plan de cours vise à offrir aux candidats l'accès à une information qui leur permettra de bien comprendre le droit des contrats afin de pouvoir mettre efficacement en pratique les connaissances qu'ils auront acquises dans cette matière dans l'exercice de leur profession.

L'examen en droit des contrats a pour but de vérifier si les candidats ont acquis une maîtrise des principales théories du droit des contrats qui s'appliquent au Canada. Cela signifie qu'en plus de connaître les règles de droit pertinentes, les candidats doivent être en mesure de les appliquer pour résoudre des problèmes pratiques. À cette fin, ils doivent pouvoir relever les questions à trancher, faire des généralisations à partir des textes et décisions à lire et expliquer pourquoi la solution proposée est bonne. Autrement dit, les candidats sont censés faire plus que de simplement recenser les problèmes et régurgiter les règles juridiques. On s'attend à ce que les candidats proposent des solutions à des problèmes juridiques.

L'examen de ce cours comporte des questions axées sur des problèmes exigeant des candidats qu'ils analysent des faits contextuels, qu'ils y appliquent le droit applicable et qu'ils en arrivent à une conclusion. L'examen peut également comporter des questions à choix multiples ou des problèmes à résoudre en quelques mots, qui obligeront les candidats à démontrer leur bonne compréhension des principes du droit des contrats en faisant une évaluation critique des règles de droit ou en distinguant les arguments et propositions valables d'avec ceux qui ne le sont pas.

DOCUMENTS

Obligatoires

S. Ben-Ishai et D. Percy, *Contracts: Cases and Commentaries*, 11^e éd., (Toronto, Thomson Reuters, 2022)

Lectures complémentaires

J. D. McCamus, *The Law of Contracts*, 3^e éd., (Toronto, Irwin Law, 2020)

A. Swan, J. Adamski, A. Na, *Canadian Contract Law*, 4^e éd., (Toronto, Lexis-Nexis, 2018)

S. Waddams, *The Law of Contracts*, 6^e éd., (Toronto, Canada Law Book, 2010)



LECTURES

Les lectures prescrites pour le cours figurent dans le recueil de textes jurisprudentiels, *Contracts: Cases and Commentaries*, 11^e éd., édité par S. Ben-Ishai et D. Percy. La plupart des textes de ce recueil sont des lectures obligatoires, mais certaines parties ont été omises. Les pages à lire sont indiquées dans le tableau figurant ci-dessous (les candidats devraient lire tant les décisions que le commentaire figurant dans les pages pertinentes du recueil).

La plupart des étudiants estiment qu'il est utile de consulter un ouvrage de doctrine ou un manuel lors de l'apprentissage d'un nouveau domaine du droit. Il existe plusieurs ouvrages intéressants sur le droit canadien des contrats, notamment ceux qui sont mentionnés plus haut (voir « Lectures supplémentaires »). Le texte de J. D. McCamus, *The Law of Contracts*, 3^e éd. (Toronto, Irwin Law, 2020), est fortement recommandé, et le tableau figurant ci-dessous comporte des renvois aux sections pertinentes de cet ouvrage pour chaque sujet.

Les manuels dont la lecture est recommandée représentent un complément utile aux lectures obligatoires du recueil de textes jurisprudentiels. Cependant, ils ne sauraient remplacer les décisions du recueil à lire. L'étude de la matière à l'aide du manuel seulement ne vous permettra pas de réussir l'examen du cours.

Les lectures obligatoires sont essentielles à la réussite de l'examen de ce cours. L'examen sera fondé exclusivement sur ces documents. Il est peu probable que les candidats ayant acquis leurs connaissances en droit des contrats à partir d'un cours fondé sur des documents différents seront en mesure de réussir l'examen du cours.



RJ = Recueil de textes jurisprudentiels : S. Ben-Ishai & D. Percy, <i>Contracts: Cases and Commentaries</i>, 11^e édition Manuel : J. D. McCamus, <i>The Law of Contracts</i>, 3^e édition		
Sujet	Décisions et commentaire*	Manuel**
Introduction	RJ : 1-16	Chapitre 1
Les peuples autochtones et les contrats	RJ : 20-24 RJ : 29-39	-
Offre et acceptation	RJ : 39-146	Chapitre 2
Précision suffisante des clauses du contrat	RJ : 147-169 RJ : 180-186	Chapitre 3
Exécution des promesses	RJ : 189-209 RJ : 214-232 RJ : 240-261 RJ : 269-312	Chapitre 6(B), chapitres 4, 7, 8
Connexité contractuelle	RJ : 313-325 RJ : 337-352	Chapitre 9
Accords éventuels	RJ : 370-378	Chapitre 17
Assertions et clauses	RJ : 383-413 RJ : 437-462 RJ : 468-494	Chapitre 6(D), chapitres 10, 15, 16, 18
Interprétation	RJ : 508-525	Chapitre 19
Clauses d'exclusion de responsabilité	RJ : 558-596	Chapitre 6(C), chapitre 20
Erreur	RJ : 597-635 RJ : 654-665	Chapitre 13
Inexécutabilité	RJ : 681-707 RJ : 722-726	Chapitre 14
Protection des parties plus faibles	RJ : 760-782	Chapitre 11
Illégalité et politiques publiques	RJ : 791-794 RJ : 812-825	Chapitre 12
Réparations	RJ : 833-1011	Chapitres 22, 23, 24

* *Lecture obligatoire*
** *Lecture recommandée, mais non obligatoire.*



Éditeurs canadiens

Carswell (Thomson Reuters)

Corporate Plaza
2075, chemin Kennedy
Scarborough (Ontario) M1T 3V4

Tél. : 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Irwin Law Inc.

14, rue Duncan
Toronto (Ontario) M5H 3G8

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-862-7690 ou 1-888-314-9014
Télééc. : 416-862-9236
Courriel : contact@irwinlaw.com
URL : <http://www.irwinlaw.com/>

Emond Montgomery

60, avenue Shaftesbury
Toronto (Ontario) M4T 1A3

Tél. : 416-975-3925
Télééc. : 416-975-3924
Courriel : info@emp.ca
URL : <http://www.emp.ca/>

Lexis Nexis Canada Inc.

(pour les documents imprimés
seulement et non pour l'accès à
Quicklaw)

Contact : Service à la clientèle
Tél. : 905-415-5823 ou 1-800-668-6481
Télééc. : 905-479-4082 ou 1-800-461-3275
Courriel : Customerservice@lexisnexis.ca
URL : <http://www.lexisnexis.ca/en-ca/home.page>

Canada Law Books

240, rue Edward
Toronto (Ontario) L4G 3S9

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Ressources en ligne

La majorité de la jurisprudence et des ressources législatives dont les étudiants du CNE ont besoin se trouvent sur le site de CanLII, la source d'information juridique gratuite financée par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (www.canlii.org). Ce site comprend toutes les décisions de la Cour suprême du Canada et de toutes les cours fédérales, provinciales, territoriales et d'appel.

Les frais d'inscription que vous avez payés couvrent également l'accès gratuit aux ressources Quicklaw de Lexis Nexis. Quelques semaines après la fin de la période d'inscription, votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe seront établis et vous seront envoyés à l'adresse de courriel se trouvant dans votre dossier.

Ouvrez une session sur Quicklaw à partir du site Web suivant : <http://www.lexisnexis.com/ca/legal>. La première fois que vous ouvrirez une session sur le site de Quicklaw, on vous demandera de modifier ou de personnaliser votre mot de passe. N'oubliez pas que votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe sont personnels et ne doivent être révélés à personne.

Si vous oubliez ou perdez le mot de passe de votre compte Quicklaw, vous pouvez le récupérer en cliquant sur le lien intitulé « Forgot Password? » [Mot de passe oublié] sur la page de connexion de Quicklaw. Pour toute autre question, veuillez envoyer un courriel à ftang@flsc.ca.

Veillez lire et respecter les conditions d'utilisation lorsque vous recevrez vos identifiants Quicklaw. Sinon, votre compte Quicklaw sera fermé sans préavis.



Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de Lexis Nexis Quicklaw en envoyant un courriel à service@lexisnexis.ca ou en composant le 1-800-387-0899.